

ANTIDOTE hebdo

Le flash infos de la CGT Finances Publiques

N° 171 / 17 avril 2014

Je pense à MON AVENIR

J'INVESTIS POUR MON EMPLOI

Je rejoins la CGT

SLR : QUEL AVENIR ?

Dans un précédent article d'Antidote Hebdo (n° 167), nous nous réjouissons de l'abandon du projet de l'Office National de la Paye (ONP).

Ce programme très ambitieux, emblématique de la RGPP, devait permettre de gérer à terme l'ensemble des payes des fonctionnaires d'État, avec un service administratif national. Le but était bien, en mutualisant cette « fonction support », de supprimer des emplois, notamment à la DGFIP.

Nous annonçons que cet abandon devrait préserver des emplois notamment dans les services Liaison-rémunérations (SLR) : analyse incomplète car hâtive, due à la joie de l'abandon du projet, qui nous amène à préciser les choses car les emplois « sauvés » ne le sont peut être pas tous.

En effet, le déploiement de **Sirhius** reste d'actualité et devrait se traduire par un **regroupement** des **services RH** concernés, et qui dit regroupement...

Quand au service **liaison-rémunérations**, la centralisation de la gestion administrative s'accompagne d'un **transfert d'assignation** de la paie vers un seul et unique SLR :

- ✓ les Préfectures en janvier 2013 vers le SLR de Rennes,
- ✓ les Douanes en juin 2014 vers le SLR de Bordeaux,
- ✓ la Direccte, mais aussi de la DRJSCS (Jeunesse Sports & Cohésion Sociale), vont être regroupées au sein d'un Pôle d'Expertise et de Service (PESE). Cette centralisation devait être une étape avant de rejoindre l'ONP. Malgré la fin annoncée de l'ONP, le transfert de ces ministères sociaux vers le PESE est maintenu et devrait intervenir en juin 2014.
- ✓ Et pour le SLR de Loire-Atlantique, a priori rien !

La DRFIP 44 ne communique pas. Par manque d'intérêt pour l'avenir du SLR ? Les collègues ne savent même pas si le département est candidat à quoi que ce soit.

La CGT Finances Publiques 44 a donc questionné la DRFIP, sachant qu'une réunion des chefs des SLR avait lieu à Bercy le 10 avril.

Par ailleurs, un groupe de travail national sur l'ONP se tiendra le 26 mai. La CGT compte y aborder la question.

PONTS NATURELS, ENCORE

La question des ponts naturels est à l'ordre du jour du CTL de la DRFIP du 22 avril.

La consultation faite par la CGT (cf Antidote hebdo 170) donne une large majorité d'avis pour une permutation entre le pont de l'Ascension et celui du 11 novembre.

C'est ce que la Direction devrait d'ailleurs proposer.

MONOCHROMIE

Les temps budgétaires sont durs, la recherche d'économies est partout. Sur les déplacements professionnels, sur l'affranchissement du courrier, sur le papier, sur les bouts de chandelles...

Il a même fallu justifier de l'utilité de stylos 4 couleurs pour les géomètres (du noir, mais aussi du vert pour les corrections, du rouge pour la re-numérotation des parcelles... c'est quand même plus pratique à manipuler sur le terrain que plusieurs stylos différents). Parce que, voyez-vous, ça coûte cher un matériel pareil !

A côté de ça, 500 m² de locaux loués par la DGFIP restent vides à la tour Bretagne, faute de dénonciation du bail dans les délais. Par manque de stylo ?

EN BREF...

Le projet de mouvement C est paru.

Cette année encore, trop de collègues n'auront pas satisfaction, et de nombreux postes resteront vacants, faute de recrutement suffisant.

La situation des déficits en effectifs par direction et par filière est la suivante suite à la parution du projet :

	FF	FGP
DRFIP 44	- 30,2	- 6,6
TGE		- 7,8
DRESG (dont Tour Bretagne)	- 23,5	- 0,2
DISI Ouest		- 3,3
Total national	- 1 445,5	- 925

Il n'y a pas que les suppressions d'emplois pour nous pourrir la vie, il y a aussi les gels imposés par la DG.

La campagne d'impôt sur le revenu, c'est parti.

Avec une promo d'enfer de la télé-déclaration dans les médias. On est prié de croire que la seule raison en est les économies de papier, et surtout qu'elle n'a aucun lien avec les suppressions d'emplois et les délais contraints de saisie.

Evaluation : attention aux délais.

A la DRFIP, les comptes-rendus d'évaluation ont été validés en bloc par l'autorité administrative (AH) le 14 avril.

Les agent-es disposent de 8 jours pour signer. C'est la date de cette signature qui fait partir le délai de 15 jours francs pour former un recours auprès de l'AH, passage obligé si l'on veut faire ensuite appel en CAPL. Il est fortement conseillé pour cela de prendre contact avec un-e militant-e ou élu-e CGT (voir sur notre site ou en lien [ici](#)).

